

RAPPORT FINANCIER

Mes Cher(e)s Collègues,

Comme chaque année, en ma qualité de trésorière, je viens vous présenter les comptes de notre Association. Vous trouverez dans la plaquette qui vous a été remise à l'entrée le relevé des chiffres que je vais évoquer avec vous.

Comme l'an passé, l'exercice comptable 2017 se termine par un résultat négatif qui s'élève cette année à 9 079,20 €, soit 2,97% des produits. Ce résultat vient en déduction des fonds propres de l'Association, lesquels s'élèvent désormais à 51 945,24 €, somme à laquelle il convient d'ajouter une provision de 12 200,00 €, constituée pour le paiement futur des indemnités de départ en retraite des salariés de l'Association.

La première constatation qui s'impose est l'impact fort de la disparition de la subvention départementale de 7 000 €, qui constitue un manque à gagner important dans le budget de l'Association, non compensé par la progression très modérée des recettes de partenariat, passées de 6 600 € en 2016 à 6 800 € en 2017.

Les cotisations des communes et EPCI, qui représentent 78 % du total des produits, sont, pour leur part, quasiment stables (+ 0,41 %), malgré l'augmentation des taux décidée en 2017. Il faut y voir la conséquence, déjà signalée en 2016, du plafonnement des cotisations des communes nouvelles de plus de 10 000 habitants et, pour 2017, de l'adhésion moindre des nouveaux EPCI regroupés.

Les participations demandées aux élus pour les formations tempèrent un peu cette tendance à la stagnation des recettes puisqu'elles ont évolué de 58% par rapport à l'année précédente et représentent maintenant plus de 15 % des produits.

En ce qui concerne les charges, leur hausse importante (+ 5,31 %) résulte essentiellement de la forte progression des dépenses de formation d'élus organisées en 2017 (+ 54 %) dont on a vu qu'elles étaient largement compensées par des recettes de même nature. Dans une moindre mesure, les frais de personnel (+ 4,04 %) contribuent à cette envolée des dépenses, en raison des revalorisations des grilles salariales décidées au niveau national et applicables au personnel de l'Association.

Avant de procéder au vote de l'assemblée générale sur ces comptes, je laisse la parole à M. Jean-Christophe PIERRES, Commissaire aux Comptes de l'Association, qui va attester devant vous de la sincérité des chiffres qui vous ont été exposés.

(Après l'exposé de M. PIERRES, demander s'il y a des questions et procéder au vote)

PROPOSITIONS POUR 2018

Le budget prévisionnel 2018 s'équilibre à 186 335 €, en progression de 6 % par rapport à 2017. Si les dépenses restent stables, de nouvelles recettes sont prévues : subventions des partenaires de l'assemblée générale (+ 1 200 €), redevance pour la réalisation d'un agenda (+ 3 000 €) et surtout progression forte du produit des cotisations (+ 5 000 €).

Cette progression est liée à l'évolution de la population des communes et EPCI au dernier recensement, mais elle résulte aussi d'un relèvement du taux des cotisations des communes et EPCI (respectivement + 1,97 % et + 1,87 %), résultant de la décision du conseil d'administration prévoyant un plan trisannuel de rééquilibrage des comptes (+6,03 % de 2017 à 2019).

Ainsi, pour 2018, les chiffres des cotisations (nationale + départementale) seront les suivants :

- moins de 10 000 h : taux de 0,362 €/h avec un minimum de 600h
- plus de 10 000 h : taux de 0,1655 €/h
- EPCI : taux de 0,0490 €/h

(Demander s'il y a des questions et procéder au vote)